

CADRE DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ CONSULTATIF

Mandat

Le Comité consultatif est le comité de direction du vice-décanat, Formation médicale postdoctorale (FMPD). Le Comité consultatif est un sous-comité du Comité facultaire de la formation postdoctorale (CFFP – comité réunissant les directeurs et directrices de tous les programmes, où les décisions font l'objet d'un vote). Le Comité consultatif porte un regard stratégique sur les politiques, les procédures et les questions pédagogiques avant qu'elles ne soient soumises au CFFP aux fins d'examen et d'approbation.

Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités du Comité consultatif sont les suivants :

- a) Formuler des conseils relatifs aux questions de gouvernance, d'administration, d'éducation ou de surveillance financière
- b) Tenir des discussions portant sur les possibilités ou les problèmes liés aux missions d'enseignement et de recherche de la FMPD
- c) Contribuer à l'établissement et au maintien de l'orientation stratégique de la FMPD, notamment en cernant des initiatives et projets prioritaires qui correspondent aux objectifs institutionnels
- d) Examiner les politiques, procédures et lignes directrices qui touchent la FMPD dans son ensemble
- e) Formuler des conseils relatifs aux questions soumises par la communauté de la FMPD

Structure hiérarchique

La présidence du Comité est assurée par le vice-décanat, FMPD. Le Comité consultatif est un sous-comité du CFFP.

Composition

Membre	Fonctions	Droit de vote
Vice-doyen(ne), Formation médicale postdoctorale	Présidence	Non (voix prépondérante seulement)
Président(e), Comité de promotion du bureau de la formation postdoctorale	Membre d'office	Oui
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Fellowships	Membre d'office	Oui
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Approche par compétences en formation médicale	Membre d'office	Oui
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Programmes d'études	Membre d'office	Oui
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Agrément, FMPD	Membre d'office	Oui
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Affaires des résidents	Membre d'office	Oui
Directeur(-trice), Formation médicale décentralisée	Membre d'office	Oui
Vice-doyen(ne), Enrichissement et développement du corps professoral	Membre d'office	Oui



Responsable principal(e) de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité (associée aux activités professorales)	Membre d'office	Oui
Doyen(ne) associé(e) et directeur(-trice), Campus Outaouais	Membre d'office	Oui
Président(e), Association des résidents de McGill, ou personne déléguée (avec approbation de la présidence)	Membre d'office	Oui
Directeur(-trice) de l'administration et des opérations	Membre d'office	Oui
Responsable du thème Équité, diversité, responsabilité sociale et antiracisme	Membre d'office	Oui
Directeur(-trice) de programme représentant le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada	Membre désigné(e)	Oui
Directeur(-trice) de programme représentant le Collège des médecins de famille du Canada	Membre désigné(e)	Oui
Directeur(-trice) adjoint(e), Affaires étudiantes cliniques	Membre d'office	Non
Directeur(-trice) associé(e), Admissions	Membre d'office	Non
Conseiller(-ère) au vice-décanat, FMPD	Membre d'office	Non
Secrétaire	Membre d'office	Non

Durée du mandat

Les membres d'office sont nommés au Comité pour toute la durée de leur mandat. Les membres désignés le sont pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une fois.

Déroulement des réunions

Fréquence des réunions

Le comité tient cinq (5) réunions d'une (1) heure par année, de septembre à juin. Des réunions d'urgence additionnelles peuvent être convoquées par tout membre du comité. La présidence du Comité peut convoquer des réunions additionnelles au besoin. Tout membre avec droit de vote qui n'est pas en mesure de se présenter à une réunion peut nommer une personne déléguée pour le ou la représenter et voter en son nom, sous réserve de l'approbation préalable de la présidence.

Le Comité bénéficie de l'appui d'un ou d'une secrétaire (membre sans droit de vote). Les ordres du jour et les procès-verbaux sont produits et distribués aux membres par voie électronique.

Quorum

Le quorum correspond à au moins 50 % + 1 des membres du Comité.

Procédure de vote

Les décisions importantes ou qui ne font pas l'objet d'un consensus sont soumises à un vote. La présidence peut proposer ou appuyer une motion mais ne vote pas, sauf en cas d'égalité des voix. Les décisions sont prises à la majorité simple (50 % + 1) des membres avec droit de vote présents à la réunion (virtuellement ou en personne). Un vote électronique peut être effectué au besoin. Pour ce type de vote, les décisions sont prises par une majorité simple (50 % + 1) des membres ayant voté avant la date limite établie. On considère qu'un membre avec droit de vote n'ayant pas voté avant la date limite établie pour le vote électronique s'est abstenu.



Équité, antiracisme et sensibilisation aux préjugés

Les membres doivent suivre une formation sur l'équité, l'antiracisme et la sensibilisation aux préjugés au début de leur mandat; pour les membres déjà en fonction, cette formation doit être suivie dans un délai raisonnable, comme le prévoit la FMPD. Il incombe aux membres d'appliquer ces principes dans le cadre de leur contribution aux travaux du Comité, notamment lors des discussions, des évaluations et des processus décisionnels.

Amélioration continue

Le Comité contribue à instaurer une culture d'amélioration continue au sein de la FMPD. Conformément aux normes d'agrément institutionnelles, le Comité mène régulièrement une réflexion sur ses processus et ses activités et, le cas échéant, identifie les possibilités de renforcer son fonctionnement, sa cohérence et son impact dans le cadre de son mandat. Cela implique notamment de prendre en compte la rétroaction pertinente et les autres informations disponibles afin d'orienter les améliorations, ainsi que de procéder à un examen périodique des changements mis en œuvre pour évaluer leur efficacité et identifier de nouvelles possibilités d'amélioration.

Historique depuis la visite d'agrément de 2019

Révision et mise à jour : 2022-09-05

Approbation du CFFP : 2022-09-15

Révision et mise à jour : 2023-01-19

Révision et mise à jour : 2024-06-04

Révision et mise à jour : 2025-02-14

Révision et mise à jour : 2026-03-10

Approbation du CFFP : 2026-05-27

Prochaine révision prévue : 2028